

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

—  
*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

—  
*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

—  
Sous-direction de la gestion  
du personnel

—  
Bureau du personnel  
de la réserve militaire

**Arrêté du 17 octobre 2011 portant admission dans la réserve de la gendarmerie**

NOR : *IOCJ1128212A*

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,  
Vu l'article L. 4211-4 du code de la défense,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Christine, Catherine, Claudine Riche est admise sur sa demande, pour compter de la date du présent arrêté, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes au grade de gendarme de réserve.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel,*  
*sous-directeur de la gestion du personnel,*  
J. RIBAUD